



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 1669001@handball-france.eu
N° Agrément Jeunesse et Sport : 69.93.801
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

SAISON 2023-2024

La vie du club

La saison 2022-2023 s'est terminée par une belle fête du club, rassemblant plus de 150 personnes, et permettant de mettre en avant les réussites de nos joueuses et de nos joueurs. Cette année montre l'investissement grandissant de nos membres, entre autres repris par nos séniors qui souhaitent s'investir auprès des jeunes, et nos jeunes qui se sont rassemblés dans une nouvelle commission.

Merci à tous ! Continuons sur cette lancée.

Cette fin de saison sera marquée aussi par le départ d'Antoine de son poste de salarié. Nous profitons de cette page pour le remercier pour son investissement durant ces dernières années à nos côtés, il aura porté les valeurs du club auprès de nos jeunes, ce qui est sans doute le plus important pour nous, membres du CA. Un nouveau salarié prendra le relais dès le mois de septembre.

Il est temps maintenant de préparer l'année qui arrive, avec votre inscription ou celle de votre enfant par le biais du dossier ci-joint.

A noter que, comme expliqué plus loin, nous souhaitons dorénavant que les dirigeants qui s'investissent n'aient pas à payer les frais d'une licence pourtant obligatoire et payante par la ligue (45,40€ par dirigeant).

Pour cette nouvelle saison, voici quelques pistes des projets à mener :

- Amener les plus âgés (-18 et seniors) à aider les plus jeunes (coaching, accompagnement jeunes arbitres...)
- Faire participer les joueurs au conseil d'administration
- Améliorer la qualité de la formation
- Proposer au plus grand nombre un niveau de jeu adapté
- FETER LES 60 ANS DU CLUB

A très vite dans les gymnases !





Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Prix des licences HBCPA Saison 2023-2024

Cette 2ème année de compétition après Covid, nous a permis de redynamiser l'accompagnement des collectifs avec plus de bénévoles et nous les remercions vivement ! Pour un encadrement encore plus qualitatif, ils devront être plus nombreux et le conseil d'administration a décidé d'offrir les licences "bénévoles". Le coût de la licence payé à la fédération sera pris en charge par le club, avec pour objectif un esprit d'équilibre financier et le respect de l'organisation. Cette démarche s'inscrit dans le bon fonctionnement de l'association car toute association a besoin de bénévoles pour fonctionner.

Le prix des licences "joueurs" suit l'inflation galopante et nous sommes contraints de répercuter une hausse de 15€. En contrepartie, avec la licence, vous sera offert un maillot d'échauffement/entraînement, parrainé par nos partenaires. Il devra être porté à chaque fois que possible pour respecter l'investissement de ceux-ci et promouvoir l'identité du HBCPA

Merci à tous

Catégories	Prix licence minoré*	Prix licence
Dirigeants, arbitres soumis aux obligations club, entraîneurs		0 €
Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	210 €	245 €
Seniors filles/garçons « Année 2005 et avant »	250 €	285 €
Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2006-2007-2008 »	240 €	265 €
Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2009-2010 »	230 €	255 €
Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2011-2012 »	220 €	245 €
Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2013-2014 »	210 €	235 €
Mini Hand Ball, 1ers pas, confirmé « Années 2015-2016-2017 »	210 €	
Baby Hand Ball « Années 2018-2019-2020 »	135 €	
HAND-FIT	135 €	

*Une minoration du prix de la licence est réalisée pour tous les dossiers rendus avant le 26 aout sauf nouveau licencié. Cette minoration existe à des fins d'organisation et de sécurité par rapport aux assurances.

- A partir de 390 € : remise de 5 % sur le prix total des licences
- A partir de 585 € : remise de 10 % sur le prix total des licences
- Paiement de 50% du prix de la Licence, à partir du 01/01/2024
- Prix mutation payante = 270€, le chèque n'étant encaissé que si le joueur quitte le HBCPA l'année suivante
- Pour les arbitres non joueur, nécessité de prendre une licence, qui sera financée par le club.
- Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois, les chèques étant encaissés à partir du 1er octobre, puis mensuellement.
- Le HBCPA est partenaire du PASS'REGION et du PASS'SPORT
- Le HBCPA est conventionné pour accepter les chèques vacances ANCV et les coupons sport ANCV
- Le HBCPA est partenaire agréée du PASS REGION et du nouveau PASS SPORTS



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Modalités de constitution du dossier de licence

MERCI de suivre scrupuleusement la procédure ci-après

ATTENTION : pour l'élaboration du dossier de licence, vous serez en contact avec 2 interlocuteurs différents :

1. La Fédération Française de HandBall (FFHB), qui a mis en place une procédure d'inscription dématérialisée. Vous aurez donc à récupérer et déposer des documents sur le site Gesthand.
2. Le club du HBCPA, auprès duquel vous devrez déposer un dossier « papier ».

La procédure à respecter est décrite dans les étapes qui suivent.

ETAPE 1 – Récupération du lien gesthand

- Pour les nouveaux licenciés : il est nécessaire d'envoyer un mail à contact@hbcpa.fr en précisant vos : NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE, DATE et VILLE DE NAISSANCE, N° DE TELEPHONE PORTABLE.
Vous recevrez rapidement un lien d'accès vers le site Gesthand.
- Pour les personnes déjà licenciées en 2022-2023 vous devriez recevoir automatiquement un lien d'accès Gesthand à partir de mi-juillet. Si ce n'est pas le cas (notamment si vous avez changé récemment d'adresse mail), veuillez envoyer une demande à contact@hbcpa.fr à partir de votre adresse mail valide.

ETAPE 2 – Relation avec la FFHB (gesthand)

A partir du lien reçu à l'étape précédente, il vous faut :

1. Répondre au lien gesthand (afin de valider votre adresse mail)
2. Vérifier ou corriger/compléter les données vous concernant (adresse postale, adresse mail, etc.)
3. Préciser le type de licence (joueur +/- 18 ans, loisir, dirigeant)
4. Déposer sur le site les documents suivants scannés (ou vérifier l'exactitude des documents déjà présents) :
 - **photo d'identité** récente (merci de vous assurer qu'elle soit actuelle, lisible et droite ☺)
 - **pièce d'identité** (recto de carte d'identité ou passeport)
 - pour les mineurs : **autorisation parentale FFHB**, à télécharger sur le site de la FFHB (<https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>)
 - pour les dirigeants bénévoles, considérés comme « encadrants » au sens fédéral : **attestation honorabilité**
 - tous les licenciés (sauf dirigeants) : **questionnaire médical (modèle MINEUR ou MAJEUR)** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive **en compétition** et en loisir.+ **certificat médical selon réponses au questionnaire**. Vous trouverez sur le site de la FFHB
 - un modèle de certificat médical vierge,
 - pour information, la notice "*Surveillance post délivrance d'un certificat médical*" décrivant les symptômes évocateurs d'une complication secondaire ou d'une contamination ultérieure qui conduirait à consulter
5. Valider votre dossier lorsqu'il est complet (tout dossier incomplet sera refusé par la Ligue)
6. Signer votre licence à partir de votre messagerie ou de votre téléphone portable.
7. Retrouver vos documents signés dans votre messagerie.

ETAPE 3 – Relation avec le HBCPA (dossier papier)

Il vous faut également constituer un dossier papier contenant :

- Les pages 4 à 9 du présent dossier, complétées et signées, dont le droit à l'image, le règlement intérieur
- La copie du questionnaire médical et/ou certificat médical,
- Le règlement par chèque(s) – Merci de nous solliciter pour toute difficulté financière afin de mettre en œuvre des solutions adaptées

Merci de déposer ce dossier auprès du club :

- soit à l'adresse postale : **HBCPA Maison des associations 33bis rue Gabriel Péri 69210 L'ARBRESLE**
- soit à l'une des permanences qui seront organisées au bureau du club Gymnase du Groslier , soit par l'intermédiaire de votre entraîneur



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
 33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
 Courriel : 5169001@ffhandball.net
 N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

DOSSIER DE LICENCE 2023/2024

Coordonnées du joueur :

Nom : Prénom : Tel : E-mail :

Coordonnées parent ou responsable légal (si mineur) :

Nom : Prénom : Tel : E-mail :

Le club pour vivre a besoin de partenaires. Pour avancer dans ce domaine, pourriez-vous nous informer de votre :

Profession : Entreprise :

Par rapport aux affirmations suivantes, merci de cochez les cases utiles :

Souhaite m'impliquer en tant que dirigeant dans la vie du club au niveau de mon équipe (ou de celle de mon enfant) : rayer les mentions inutiles)

Tenue de buvette, table de marque, suivi de l'équipe en collaboration avec l'entraîneur, autres :

Souhaite m'impliquer en tant que dirigeant dans la vie du club au niveau de la structure du club

Pass'Sport (pour les personnes éligibles)

Numéro de Pass'Sport :

Il faut aussi joindre au dossier le mail que vous avez reçu de l'état pour justifier que vous êtes bien éligible au Pass'Sport. Par la suite un remboursement vous sera fait.

Carte PASS'REGION (pour les 15-25 ans)

Nom : Prénom : Date de naissance :

N° carte PASS'REGION : Etablissement scolaire :

Pour toute demande de prélèvement sur votre carte merci de remplir le coupon ci-joint.

Une fois le prélèvement de la carte réalisé, un remboursement par chèque vous sera adressé par courrier

CATEGORIE DE LICENCE VALIDEE

<input type="checkbox"/> Dirigeants, arbitres, entraîneurs	<input type="checkbox"/> Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2009-2010 »
<input type="checkbox"/> Pratique Hand fit	<input type="checkbox"/> Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2011-2012 »
<input type="checkbox"/> Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	<input type="checkbox"/> Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2013-2014 »
<input type="checkbox"/> Seniors filles/garçons « Année 2005 et antérieures »	<input type="checkbox"/> Mini Hand Ball, 1 ^{er} pas et confirmé « Années 2015-2016-2017 »
<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2006-2007-2008 »	<input type="checkbox"/> Baby hand « Années 2018-2019-2020 »



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

AUTORISATION PARENTALE à destination du HandBall Club du Pays de l'Arbresle

Je soussigné(e), _____, représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé _____, pour lequel une licence à la FFHB est sollicitée,

autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la fédération internationale de handball (IHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme).

J'autorise également par la présente le cadre technique ou l'accompagnateur de l'équipe, à faire pratiquer en cas d'urgence toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par l'équipe médicale intervenante.

Téléphone et coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence :

Père : _____ Mère : _____ Autre : _____

Informations Médicales :

Si allergies ou autres contre-indications reconnues

Fait à : _____, le _____.

Signature du représentant légal :

Signature du licencié :

Connaissance du règlement intérieur

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association HBCPA et m'engage à respecter ses différents articles. **J'autorise également le club à utiliser mon adresse mail afin de me communiquer les informations diverses du club.**

Signature de l'adhérent (et de ses parents si l'adhérent est mineur) :

adhérent

parents

Rappel : il est impératif de joindre à votre dossier papier une copie du certificat médical



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE à destination du HandBall Club du Pays de l'Arbresle

Dans le cadre de l'activité du club de Handball du HBCPA, des photos ou vidéos de vous ou de votre enfant vont être utilisées en vue de promouvoir nos entraînements et nos activités compétitives et associatives mais également dans la réalisation d'une présentation générale du club.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction du droit à l'image de mon enfant et de ne demander aucune contrepartie au club ni à ses prestataires, en charge de la réalisation de ces supports.

Je donne l'autorisation au club de présenter l'image de mon enfant dans le respect des droits de sa personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le club.

Nous sollicitons votre autorisation pour leur utilisation :

Je soussigné (e)

Agissant en qualité de :

- Joueur
- Représentant légal de l'enfant
- Dirigeant

Autorise l'association HBCPA à utiliser l'image de mon enfant (ou mon image pour les majeurs) pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux,

Autorise l'association HBCPA à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

- Sur le site internet du club hbcpa.fr
- Sur les réseaux sociaux du club (Facebook / Instagram)
- Sur l'album du club
- Sur les flyers, prospectus, affiches ayant pour but de promouvoir l'association.

A Le Signature



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Règlement intérieur

Article 1 : Ce document a pour vocation de poser les bases du fonctionnement du HBCPA. Tout ne pouvant être prévu, les cas non pris en compte dans ce règlement intérieur seront examinés par le Bureau Directeur seul décideur en la matière.

Article 2 : L'adhésion au club du HBCPA implique l'entière acceptation de ses règles et de ses valeurs édictées : le respect, la tolérance, le goût de l'effort et l'esprit d'équipe qui sous-entendent l'engagement du club dans le développement durable et ses trois piliers que sont le social, l'économique et l'écologique. Chaque adhérent devra, lors de son adhésion au club, signer son accord à l'encontre de ce règlement.

Article 3 : Tout joueur qui n'aura pas procédé au règlement de sa licence ne pourra pas participer aux compétitions officielles dans lesquelles le club est engagé ainsi qu'aux séances d'entraînement.

Article 4 : Pour les catégories concernées, l'attribution d'un maillot et d'un ballon se fera sous la forme de prêt, l'équipement devant être restitué en fin de saison. Une caution sera exigée. Il ne pourra être utilisé que dans le cadre du club sous peine de sanction. De même, l'emprunt de matériel appartenant au club ne pourra se faire sans l'autorisation de l'entraîneur ou du responsable du matériel.

Article 5 : L'adhésion au club implique de la part des licenciés un comportement permettant le bon déroulement des entraînements, des compétitions et de l'ensemble des manifestations extra-sportives. Tout manquement à ces principes pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du ou des fauteurs de troubles, après examen de la situation par le Comité Directeur.

Article 6 : Licenciés et supporters auront à cœur de conjuguer harmonieusement recherche de la performance et sportivité en cohérence avec les valeurs du club. Toute sanction financière appliquée au club en raison d'un manquement de comportement caractérisé de l'un de ses adhérents verra le fautif dans l'obligation de prendre en charge le règlement de la sanction. Les cas exceptionnels seront examinés par le Comité Directeur.

Article 7 : Les entraîneurs et dirigeants du club seront chargés de veiller à l'application de ce règlement intérieur, et notamment :

- à l'interdiction de l'emploi de toute substance illicite pouvant favoriser artificiellement la performance
- à la bonne utilisation des vestiaires et des gradins dans lesquels aucune collation ne doit être prise
- au bon emploi de la résine pour faciliter la tenue des ballons qui impose :
 - l'obligation de disposer d'une bouteille d'eau par joueur(se) pour éviter les allers-retours entre la salle et les vestiaires
 - l'interdiction de lancer les ballons sur les murs,
 - l'interdiction de toucher et souiller les rambardes, les poignées de portes et les interrupteurs électriques
 - l'interdiction d'étaler l'excédent de résine sur le sol

Article 8 : Ce texte sera distribué lors de l'établissement de la licence à tous les adhérents du club. Il sera affiché dans tous les lieux de compétitions à domicile et d'entraînements habituels. Il sera commenté par tous les entraîneurs à leur collectif en début de saison.

Article 9 : MUTATIONS : un chèque de caution correspondant au prix de la mutation CRHB sera exigé pour tout nouveau adhérent qui mute. Ce chèque sera à l'ordre du HBCPA et daté à la date du mois septembre de l'année en cours. Ce dernier sera encaissé si le licencié ne renouvelle pas sa licence sauf motif légitime que le Comité Directeur se réserve le droit de refuser.



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Charte des participants au HBCPA

Le Hand Ball Club du Pays de l'Arbresle s'appuie sur des valeurs qui lui sont chères et qu'il souhaite partager avec vous tous, participants à différents titres.

Son but essentiel est de permettre à l'ensemble des personnes qui participent à ses activités de s'épanouir dans le cadre d'une vie collective ayant pour support le handball en conciliant **esprit d'équipe, respect et convivialité**.

Dans cet objectif et en cohérence avec le projet global du club, nous avons souhaité préciser dans le document ci-après les attitudes qui nous semblent le mieux correspondre aux valeurs des Blaireaux.

En pratique, chacun d'entre nous intervient soit dans le rôle d'**acteur de terrain (joueur, arbitre, coach, entraîneur)**, soit dans le rôle de **soutien (accompagnateur ou simple supporter, systématique ou occasionnel)**. Dans ces différents rôles, il représente les valeurs et l'image du Hand Ball Club du Pays de l'Arbresle.

La présente charte vise à décrire les principes que doit adopter et respecter chaque participant, quel que soit son rôle. Elle rappelle des éléments de bon sens et de bien vivre ensemble, mais ne se substitue pas au règlement intérieur auquel sont par ailleurs engagés les licenciés et les parents d'enfants mineurs et qui précise notamment les sanctions disciplinaires et financières encourues.

Les acteurs de terrain

Etre capable d'appréhender les différents aspects de la vie en groupe :

- respect des autres acteurs
- respect de l'environnement matériel
- contribution aux nécessités collectives de la vie du club (nettoyage des vestiaires, tombola, manifestations festives...)

Avoir pour objectif principal de développer ses capacités propres :

- goût de l'effort
- combativité
- plaisir de jouer et de vivre ensemble
- hygiène...

pour se donner les moyens de mieux appréhender la vie quotidienne.

Avoir envie constamment d'apporter au club ce dont il pourrait avoir besoin pour mieux fonctionner :

- encadrement d'autres équipes
- arbitrage
- parrainage des plus jeunes
- soutien de l'équipe.

Les soutiens

Assurer le soutien logistique nécessaire à la vie des équipes et du club :

- organisation des goûters
- lavage des maillots
- aide à l'installation et au rangement les jours de matchs
- transport des équipes

Aider à l'encadrement technique des équipes les jours de match :

- tuteur d'arbitre
- table de marque
- responsable de salle
- aide manager

dans un rôle de bénévole licencié.

Supporter les équipes pendant et en dehors des compétitions, dans le respect de l'arbitre et des adversaires, ainsi que de toutes les personnes présentes sur le lieu de la rencontre, que celle-ci se déroule à domicile ou à l'extérieur.



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 5169001@ffhandball.net
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Pour aider l'ensemble des participants à répondre favorablement à ces principes, le club du HBCPA, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, s'engage à :

- vis-à-vis des acteurs de terrain :
 - assurer un encadrement cohérent des équipes en termes de qualité et de quantité,
 - organiser la formation des différents acteurs de terrain.
- vis-à-vis des bénévoles licenciés :
 - organiser la formation nécessaire à la maîtrise des rôles d'aide à l'encadrement technique.
- vis-à-vis de toutes et tous :
 - assurer le respect de la charte par chaque participant, licencié ou non auprès de la FFHB, tout manquement grave pouvant entraîner des sanctions susceptibles d'aller jusqu'à l'exclusion de l'association,
 - organiser des temps de rencontre et d'échange sur la vie et le développement du club : réunion de rentrée, temps conviviaux, etc.
 - organiser une communication régulière sur les différents aspects de la vie quotidienne du HBCPA.

A, le / /

Pour l'Association HBCPA,

Le Président

Pour le participant,

Le licencié

Les parents du licencié (si mineur)

SOUTENEZ LE HANDBALL CLUB PAYS DE L'ARBRESLE !



Qu'est-ce que le mécénat ?

Le **mécénat** est un don (numéraire ou en nature) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général comme le sport.

Régi par la loi Aillagon du 01/08/2003, le mécénat concerne aussi bien les **particuliers** (licenciés ou non au club) que les **entreprises commerciales**.

Pourquoi le HBCPA a besoin de mécènes ?

La pratique d'un sport suppose des moyens financiers, le paiement de la licence ne couvrant qu'un tiers des dépenses !

Afin de **maintenir la licence à un prix raisonnable**, le HBCPA mobilise depuis plusieurs années des partenaires privés. Aujourd'hui, le HBCPA est fier de compter un réseau de 18 partenaires mais qui tend à se réduire. De plus, le contexte sanitaire et économique a réduit de façon drastique les perspectives budgétaires. Pour cette nouvelle saison, le HBCPA relance son **offre mécénat destinée aux particuliers afin que vous nous souteniez !**



A quelles réductions fiscales le mécénat donne-t-il droit ?

66% du montant du don est déductible de vos impôts !

La réduction ne peut dépasser 20% de votre revenu net imposable (article 200 du Code général des impôts).

En tant que dirigeant du HBCPA, votre don vous donnera droit à :

Don à partir de 100 €	Un accès privilégié à tous nos évènements « partenaires » + <u>La licence dirigeant (coût de 58 € pour le club) !</u>
------------------------------	--

Comment devenir mécène du HBCPA ?

En effectuant un don au HBCPA, vous devenez mécène du club !

Afin que le donateur bénéficie de la réduction fiscale, le HBCPA délivrera un reçu fiscal (document CERFA n°11 580*03).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Anthony CATHELIN,

Membre de la commission partenariat

07 89 33 51 96

contact@hbcpa.fr